

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 338-17

1. Le conseil de Ville de Lac-Sergent a adopté le 20 novembre 2017, le règlement numéro 338-17 : Règlement modifiant le Règlement de zonage no 314-14 fin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H
2. La MRC de Portneuf a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 21 décembre 2017, date de l'entrée en vigueur dudit règlement ;
3. Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Fait à Lac Sergent, le 18^e jour du mois de janvier 2018.

**Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière**